



Durée du préavis quand ancienneté change pendant le dit préavis

Par **Pierig**, le **31/10/2009** à **11:59**

Bonjour,

Je suis infirmier et j'ai récemment envoyé ma lettre de démission à mon employeur (je suis dans le privé)

Ma convention stipule que le délai de préavis est de 1 mois pour moins de 2 ans ancienneté et de 2 mois pour plus de deux ans.

Ors cet anniversaire de 2 ans arrive justement pendant ma période de préavis.

J'ai cherché sur Internet et j'ai vu que : Date d'ancienneté et durée du préavis applicable : Date de la présentation de la lettre de démission. Donc moins de 2 ans.

Ors mon employeur me soutient que l'ancienneté correspond à la période de ma date d'entrée dans l'établissement jusqu'à la fin du préavis soit plus de 2 ans. Il me demande donc de faire 2 mois de préavis.

Dois je faire 1 ou 2 mois, y-a-t'il des textes de lois qui parlent de ce cas particulier, je n'ai rien trouvé.

Merci,